



Le mardi 7 mars 2006,
la CGT-INRA appelle tous les salariés de l'INRA,
titulaires et non titulaires, à la GREVE pour :
le retrait du C ontrat P remière E mbauche et du C ontrat N ouvelle E mbauche
le retrait du P ACTE*

Se rajoutant à l'apprentissage dès 14 ans pour les jeunes et au Contrat Nouvelle Embauche (CNE) pour les salariés des entreprises de moins de 20 salariés, le Contrat Première Embauche (CPE) destiné aux moins de 26 ans constitue un pas en avant d'ampleur dans la destruction du Code du Travail et des droits des salariés et de la jeunesse.

Le gouvernement prétend ainsi limiter la précarité et les contrats à durée déterminée (CDD), et ouvrir vers des contrats à durée indéterminée (CDI). De fait, c'est l'existence même de ces CDI qui est remise en cause. Le CPE institue en effet une *période d'essai de deux ans, durant laquelle l'employeur peut procéder au licenciement sans avoir à donner une quelconque justification !!!* Bref, des salariés jetables à tout moment avant d'atteindre la limite des 2 ans. Alors que les plans de licenciements se succèdent dans tous les secteurs, à qui fera-t-on croire que ce n'est pas l'exigence de rentabilité et de profits à maintenir qui ne sera pas déterminante pour les patrons à faire se succéder les CNE (avec les subventions d'État qui vont avec, c'est-à-dire de nos impôts et/ou cotisations salariales) ?

Cette mesure, directement issue des lignes directrices pour l'emploi de l'Union Européenne visant à « augmenter la disponibilité des formes les plus flexibles d'emploi », aboutit à l'individualisation complète à l'opposé des conventions et garanties collectives. Avec le CPE, le contrat de travail serait ainsi totalement fragilisé. C'est d'ailleurs encore moins de « garanties » (si l'on ose dire) qu'avec un CDD, au cours lequel un salarié ne peut être licencié sans motif sérieux (faute grave, licenciement économique,...) avec les droits qui en découlent pour s'y opposer et éventuellement attaquer en justice.

CPE à étendre à tous les salariés du privé... mais aussi de la Fonction Publique !

Le gouvernement Villepin ne se cache pas de vouloir étendre cette mesure à tous les salariés du privé. Mais, dès lors que ce CPE serait adopté, pourquoi en irait-il différemment pour les quelques 430 000 non titulaires existants dans la Fonction Publique ? Pour les milliers de CDD en cours de « recrutement » dans la Recherche Publique via l'ANR (3.000 prévus pour fin 2006 et de l'ordre de 5.000 fin 2007), les Pôles de Compétitivité et les PRES ? Pour les milliers de doctorants et post-doctorants ? Au-delà des conséquences inacceptables pour les personnes elles-mêmes, c'est là toute la continuité sur un long terme du travail et des équipes de recherche qui serait mise en cause.

Mais, dans la Fonction Publique, CPE se dit d'ores et déjà « PACTE » ou « *Parcours d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique Territoriale, Hospitalière et d'État* ». Ce contrat, créé par ordonnances l'été dernier, vise aussi les jeunes de moins de 26 ans. Au lieu d'être recrutés sur postes de titulaires, ces jeunes vont se voir proposer un contrat en alternance, "rémunéré" de 55% à 70% du minimum de traitement fonction publique, contrat qui peut être rompu à tout moment par l'employeur et sans indemnités ! Selon le Ministre, d'ici à 2 ans la majorité des emplois de catégorie C devraient être pourvus par cette voie en lieu et place de recrutements directs de titulaires ! Zélée, la Direction de l'INRA a mis l'application de ce Pacte dans l'Institut à l'ordre du jour du prochain CTP, le 21 mars... C'est donc bien la précarisation accentuée de toutes les catégories de salariés, de l'AGT au chercheur, qui est visée !

Les agents de l'INRA, titulaires comme non titulaires, ont donc toutes les raisons de répondre à l'appel des organisations étudiantes et lycéennes et des organisations syndicales de salariés, pour faire du 7 mars une GRANDE journée nationale de grève interprofessionnelle pour faire reculer le gouvernement.

* *Parcours individualisé d'Accès aux Carrières de la Fonction Publique Hospitalière, Territoriale et d'État*

**La CGT-INRA appelle tous les personnels à faire grève
et à participer MASSIVEMENT aux manifestations prévues le 7 mars**
Ensemble exigeons :

Le retrait du CPE, du CNE, du PACTE et la suppression des ordonnances Villepin

La transformation des emplois précaires en CDI (privé) et en postes de titulaires (public)

**Le maintien et l'amélioration du code du travail, des conventions collectives et des statuts
nationaux de la Fonction Publique**

A Paris : Manifestation à 14h30, de République à Nation
La CGT-INRA dépose pour cette journée un préavis de grève.

(Document réalisé le 27/02/2006)